EXERCICE DU DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DE LA FPT

Manager les enjeux et l'organisation du dialogue social au sein de votre collectivité

2 JOURS, 14 HEURES

OUTILS RH & RELATIONS SOCIALES

CODE : GRH12

Objectifs de la formation

Comprendre l'organisation des instances, leurs rôles et leurs compétences

Savoir comment organiser et mettre en oeuvre le dialogue avec le CHSCT

Promouvoir un dialogue social plus stratégique à l'aide de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique

Parmi nos formateurs

- **LERICHE Alain**
  Avocat,
- **SAINT-GABRIEL Jean-Marc**
  Chargé de mission RH,
  EST ENSEMBLE

Public concernés

- Directeur(trice) Général(e) des Services ; Directeur(trice) des Ressources Humaines ; Gestionnaire RH ; Chef(fe) de Service ; Élu ; Responsable des Relations Sociales ; Chargé de dialogue social ; Directeur des Affaires Juridique

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 1 195,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 1 300,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 1 495,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 1 600,00 €HT

Connaître les instances de représentation : raison d'être, missions, compétences et fonctionnement

Les instances nationales

- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP)
- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE)

- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT)
- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH)

Les instances locales

- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- Les Comités Techniques (CT)
- Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- La fusion et réorganisation des instances au travers de la loi TFP du 6 août 2019
- Le fonctionnement transitoire
- Le rôle des comités sociaux territoriaux

Quelles sont les modalités pratiques à respecter dans l'exercice du droit syndical

- Règles de communication
- Mise à disposition de locaux

Comprendre les règles et modalités de fonctionnement des Organisations Syndicales et de leurs membres

- Maîtriser les règles de financement : comment doit s'organiser la collecte des cotisations
- Intégrer les principes encadrant la situation des membres des organisations syndicales : positions, droits à congés et autorisations d'absences liés à l'exercice du droit syndical
- Maîtriser les règles de mise à disposition de fonctionnaires auprès des organisations syndicales
- Décompter le temps consacré aux activités syndicales
- Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) pour activité syndicale
- Crédit de temps syndical
- Décharge d'activité de service

La pratique du droit de grève

- Les principes fondamentaux gouvernant le droit de grèves : textes et conditions d'exercices
- Gérer les conséquences d'une grève : recenser les grévistes, constater le service non fait et chiffrer le montant des retenues

Quelles conditions réunir pour réussir le dialogue social

- Maîtriser les règles de fonctionnement avec les représentants syndicaux
- Comment favoriser un dialogue évitant la survenance de conflits

Dates

Classe virtuelle	Paris
14-15/05/2024	14-15/05/2024
26-27/09/2024	26-27/09/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la

formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.